

Québec, le 12 mai 2022

iA Groupe financier déclare ses résultats pour le premier trimestre

Robuste situation financière et poursuite de la belle lancée en matière de ventes

Les résultats présentés ci-après sont ceux de iA Société financière inc. (« iA Société financière » ou « la Société »), la société de gestion de portefeuille qui détient la totalité des actions ordinaires de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« iA Assurance »). Les résultats se rapportant aux activités de iA Assurance sont présentés dans une section distincte à la page 7 du présent document.

Le présent communiqué présente des mesures non conformes aux IFRS utilisées par la Société lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. Ces mesures ne constituent pas des mesures financières normalisées et ne figurent pas dans les états financiers. Elles sont : le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE), le bénéfice par action ordinaire (BPA) tiré des activités de base, le ROE tiré des activités de base, différents ratios de distribution du dividende, la génération organique de capital, la capacité de déploiement de capital, le ratio de distribution total, différentes mesures de croissance des affaires, les composantes ou les mesures du capital, de la solvabilité, de la provenance du bénéfice, des sensibilités et du portefeuille de prêts automobiles. Pour de l'information pertinente sur ces mesures, voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières », à la fin du présent document.

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE – iA Société financière

- Solide croissance des affaires pour l'Assurance individuelle, la Gestion de patrimoine individuel et les deux divisions des Services aux concessionnaires
- ROE divulgué¹ de 12,8 %, et ROE tiré des activités de base[†] de 14,1 %, au milieu de la fourchette cible (de 13 % à 15 %)
- BPA divulgué de 1,40 \$, et BPA tiré des activités de base[†] de 1,79 \$ – la fourchette cible pour cette dernière mesure étant de 1,85 \$ à 2,00 \$
- Robuste ratio de solvabilité[†] de 132 % au 31 mars 2022 et bonne génération organique de capital[†] de l'ordre de 100 millions de dollars
- Valeur comptable par action ordinaire² de 61,04 \$, en hausse de 7 % par rapport au même trimestre en 2021
- Confiance accrue dans nos prévisions quant aux effets – de quasi neutres à favorables – qu'aura la transition aux normes IFRS 9 et 17

Pour le premier trimestre qui s'est terminé le 31 mars 2022, iA Société financière (TSX: IAG) déclare un résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de 151 millions de dollars, un résultat par action ordinaire (BPA) dilué de 1,40 \$ et un rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) de 12,8 % pour les douze derniers mois. Le BPA tiré des activités de base[†] s'élève à 1,79 \$ et le ROE tiré des activités de base[†], pour les douze derniers mois, à 14,1 %. Les primes et dépôts[†] ont totalisé, au premier trimestre, 4,4 milliards de dollars, niveau record déjà atteint à la même période en 2021. L'actif sous gestion et sous administration[†] a terminé le trimestre à 213,9 milliards de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 6 % d'une année à l'autre.

« Nous enregistrons, depuis le début de l'année, de solides ventes, tout particulièrement en assurance individuelle et du côté des fonds distincts, poursuivant ainsi sur la belle lancée de 2021. Notamment grâce au succès remporté par nos produits d'assurance vie avec participation, nous continuons d'accroître la proportion de produits qui requièrent peu de capitaux, lesquels représentaient au premier trimestre plus de 85 % des nouvelles ventes d'assurance individuelle, a commenté Denis Ricard, président et chef de la direction de iA Groupe financier. Notre solidité financière et la force de nos réseaux de distribution sont par ailleurs des éléments de succès de notre stratégie de croissance. Pour ce qui est de l'environnement macroéconomique, l'augmentation des taux d'intérêt à long terme devrait être nettement bénéfique pour la valeur à long terme pour les actionnaires. Enfin, nous ne pouvons rester silencieux face à la situation géopolitique actuelle, qui nous a amenés à joindre une initiative visant à soutenir les immigrants ukrainiens touchés par le conflit. »

« Bien que la rentabilité au premier trimestre n'ait pas été à la hauteur de nos attentes, plusieurs éléments fondamentaux comme notre bilan et notre position de capital robustes, de même que notre bonne génération organique de capital fournissent des assises solides pour poursuivre notre stratégie de croissance dans un environnement de variations macroéconomiques et d'inflation élevée, a ajouté Jacques Potvin, vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef. Par ailleurs, à la lumière des développements du premier trimestre, nous avons le plaisir de réitérer nos prévisions quant aux effets favorables à neutres de la transition vers les normes IFRS 9 et IFRS 17 sur les principaux indicateurs financiers. »

Faits saillants sur les résultats	Premier trimestre		
	2022	2021	Variation
Résultat net attribué aux actionnaires (en millions)	157 \$	179 \$	(12 %)
Moins : dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale (en millions)	6 \$	6 \$	—
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires (en millions)	151 \$	173 \$	(13 %)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions, dilué)	108,1	107,5	1 %
Résultat par action ordinaire (dilué)	1,40 \$	1,61 \$	(13 %)
Résultat par action ordinaire (dilué) tiré des activités de base ^{1,†}	1,79 \$	1,79 \$	—

Faits saillants sur d'autres données financières	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires [†]	12,8 %	13,2 %	12,7 %
Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires tiré des activités de base ^{1,†}	14,1 %	14,2 %	13,6 %
Ratio de solvabilité [†]	132 %	134 %	128 %
Valeur comptable par action ²	61,04 \$	62,01 \$	56,95 \$
Actif sous gestion et sous administration [†] (en milliards)	213,9 \$	221,2 \$	201,2 \$

¹ Douze derniers mois

² La valeur comptable par action ordinaire est une mesure financière calculée en divisant les capitaux propres des actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période; toutes les composantes de cette mesure sont des mesures conformes aux IFRS.

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

Les résultats de iA Société financière pour le premier trimestre de 2022 sont présentés sur une base consolidée avec ceux de l'ensemble de ses filiales, qui comprend notamment iA Assurance. À moins d'indication contraire, les résultats présentés dans ce document sont comparés avec ceux de la période correspondante l'an dernier.

Rentabilité – Pour le premier trimestre, qui s'est terminé le 31 mars 2022, iA Société financière déclare un résultat par action ordinaire (BPA) dilué de 1,40 \$, comparativement à un de 1,61 \$ au même trimestre en 2021. Le bénéfice par action ordinaire (BPA) dilué tiré des activités de base[†] pour le premier trimestre de 2022 s'établit pour sa part à 1,79 \$, un résultat similaire à celui de l'an dernier.

Le tableau ci-après concilie le bénéfice divulgué de la Société avec celui tiré des activités de base[†]. Les résultats tirés des activités de base sont une mesure non conforme aux IFRS qui représente la vision de la direction quant à la capacité de la Société à générer des bénéfices renouvelables.

Conciliation du bénéfice divulgué avec celui tiré des activités de base				
(En millions de dollars après impôts, sauf indication contraire)	Bénéfice	Premier trimestre		
		2022	BPA (base diluée)	
			2022	2021
Bénéfice divulgué	151	1,40 \$	1,61 \$	(13 %)
Les résultats tirés des activités de base excluent des résultats divulgués les impacts des éléments suivants :				
Impacts des marchés qui diffèrent des meilleures estimations faites par la direction	18	0,17 \$	(0,04 \$)	
Changements d'hypothèses et mesures prises par la direction	—	—	—	
Charges ou produits liés à des acquisitions ou à des dispositions d'entreprises, y compris les frais d'acquisition, d'intégration et de restructuration	4	0,04 \$	0,03 \$	
Amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions	15	0,14 \$	0,13 \$	
Charge de retraite non liée aux activités de base	5	0,04 \$	0,06 \$	
Autres gains et pertes inhabituels particuliers	—	—	—	
Bénéfice tiré des activités de base[†]	193	1,79 \$	1,79 \$	—

Les éléments suivants, présentés dans la section « Sources of Earnings[†] » du cahier d'information financière de la Société, expliquent les différences entre les attentes de la direction et le bénéfice déclaré pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022. L'information présentée ci-dessous comporte des mesures non conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Tous les chiffres sont après impôts, à moins d'indication contraire.

La Société a divulgué un résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de 151 millions de dollars pour le premier trimestre de 2022. Ce résultat, analysé selon la provenance des bénéfices, peut s'expliquer comme suit :

Bénéfice anticipé sur l'en-vigueur[†] – À 225 millions de dollars avant impôts, le bénéfice anticipé sur l'en-vigueur du premier trimestre de 2022 est en hausse de 10 % ou de 21 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant l'an dernier. Cette solide augmentation du bénéfice anticipé sur l'en-vigueur découle surtout de la croissance organique, y compris d'entrées nettes de fonds élevées au cours des douze derniers mois et de l'incidence favorable des marchés financiers dans les secteurs de l'épargne.

Gains (pertes) d'expérience[†] par rapport au bénéfice anticipé – La Société a enregistré une perte nette d'expérience totalisant 0,30 \$ par action (33 millions de dollars) au premier trimestre de 2022, en comparaison avec les attentes de la direction. Les résultats en matière d'expérience suivants valent la peine d'être soulignés :

- **Protections supplémentaires dans les réserves pour pallier l'incertitude associée à la pandémie** : Aux États-Unis, les réclamations de décès supplémentaires ont été inférieures à la provision prévue pour le premier trimestre et la provision excédentaire a été ajoutée aux réserves disponibles pour utilisation éventuelle future. Au Canada, les réclamations de décès supplémentaires ont excédé la provision prévue pour le premier trimestre. Il en est résulté une perte d'expérience pour le secteur de l'Assurance individuelle (comme il en sera question ci-dessous). La protection supplémentaire dans les réserves pour le comportement défavorable des titulaires de polices reste intacte, aucune expérience défavorable n'ayant été enregistrée au cours du trimestre.

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

- L'Assurance individuelle a enregistré, au premier trimestre, une perte de 0,15 \$ par action (16 millions de dollars). Les variations liées aux marchés ont eu un effet négatif sur les polices d'assurance vie universelle (-0,08 \$ par action) et, dans une moindre mesure, sur le niveau des actifs appariant les réserves en assurance individuelle (-0,01 \$ par action). L'expérience du côté des titulaires de polices a généré une perte (-0,01 \$ par action) pendant le trimestre, l'expérience s'étant avérée favorable au chapitre de la morbidité, mais défavorable au chapitre de la mortalité. Le comportement des titulaires de polices a été défavorable essentiellement en raison de primes excédentaires moindres et de l'exercice d'options contractuelles par les clients (-0,03 \$ par action). Les dépenses ont par ailleurs été plus élevées que prévu (-0,01 \$ par action) et d'autres variations défavorables mineures par rapport au budget ont été enregistrées (-0,01 \$ par action).
- La Gestion de patrimoine individuel rapporte une perte de 0,07 \$ par action (8 millions de dollars) pour le premier trimestre, perte attribuable aux variations liées aux marchés, qui ont exercé un effet défavorable sur les revenus des fonds de placement (ratios de frais de gestion) (-0,03 \$ par action) et sur le résultat du programme de couverture rattaché aux garanties des fonds distincts en raison, surtout, de la grande volatilité des marchés (-0,05 \$ par action). Enfin, une répartition favorable des ventes par types de produits pour les fonds distincts a généré un gain (+0,01 \$ par action).
- L'Assurance collective a généré une perte de 0,06 \$ par action (7 millions de dollars) au cours du trimestre. Les dépenses du secteur ont été plus élevées que prévu (-0,03 \$ par action) du fait, essentiellement, de coûts plus élevés pour les services professionnels dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de forte inflation. Dans la division des Régimes d'employés, l'expérience a été défavorable au chapitre de la mortalité (-0,03 \$ par action), de l'invalidité de longue durée (-0,03 \$ par action) et des réclamations pour soins dentaires (-0,01 \$ par action). La division des Services aux concessionnaires a quant à elle enregistré des gains, découlant pour l'essentiel des réclamations favorables en assurance biens et risques divers (+0,04 \$ par action) et d'une expérience favorable en matière de crédit pour les prêts automobiles (+0,01 \$ par action). Finalement, la division des Marchés spéciaux a connu une perte (-0,01 \$ par action), en grande partie attribuable à des réclamations plus élevées que prévu du côté de l'assurance voyage.
- L'Épargne et retraite collectives a déclaré un résultat conforme aux attentes, une expérience favorable en matière de longévité (+0,03 \$ par action) ayant compensé des dépenses plus élevées (-0,01 \$ par action) et d'autres éléments divers (-0,02 \$ par action).
- Les Affaires américaines ont enregistré des résultats inférieurs aux attentes au premier trimestre, avec une perte de 0,02 \$ par action (2 millions de dollars). La division de l'Assurance individuelle a obtenu des résultats conformes aux attentes. Dans la division des Services aux concessionnaires, les résultats ont été inférieurs aux prévisions en raison de ventes moins élevées que prévu, du fait des ruptures de stocks de véhicules, et d'une répartition des ventes moins favorable que prévu (-0,03 \$ par action). Enfin, les coûts d'intégration de IAS, de 0,03 \$ par action, ont été moins élevés qu'anticipé (+0,01 \$ par action).

Impact des nouvelles ventes (drain)[†] dans les secteurs de l'Assurance individuelle au Canada et aux États-Unis – L'impact des nouvelles ventes pour les deux secteurs a généré une charge à l'émission de 10 millions de dollars avant impôts, ou de 7 % des ventes, pour le trimestre. Ce résultat, qui s'inscrit dans la fourchette cible de -5 % à 10 %, est néanmoins supérieur aux prévisions (perte de 0,02 \$ par action), en raison surtout d'une répartition des ventes différente de ce qui avait été prévu. La hausse des taux d'intérêt au premier trimestre n'est pas prise en compte dans le calcul du *drain*.

Revenu sur le capital[†] – Le revenu net gagné à l'égard du surplus de la Société, qui comprend aussi les résultats de iA Auto et habitation (iAAH), s'élève à 23 millions de dollars avant impôts pour le premier trimestre de 2022, ce qui représente un gain de 0,06 \$ par action par rapport aux attentes de la direction. Ce résultat s'explique par l'expérience favorable en assurance habitation enregistrée à la filiale iAAH (+0,04 \$ par action), un revenu de placements sur le surplus plus élevé (+0,01 \$ par action) et des coûts d'intégration de Surex moins élevés qu'anticipé (+0,01 \$ par action).

Impôts sur le revenu[†] – Le taux d'impôt effectif pour le premier trimestre s'établit à 18,7 %, en dessous de la fourchette cible de 21 % à 23 %. La charge d'impôt a donc été moins élevée que prévu (gain de 0,03 \$ par action).

Croissance des affaires – La Société a poursuivi sur sa lancée, amorçant l'année 2022 avec de bons résultats de ventes pour le premier trimestre. Au Canada, elle continue de renforcer sa position de chef de file sur les marchés dans les trois « Fondations³ » que sont l'Assurance individuelle, la Gestion de patrimoine individuel et les Services aux concessionnaires. En plus de leur « Soutien³ » à l'image de marque et aux synergies avec les autres secteurs, les Marchés spéciaux et l'Épargne et retraite collectives ont enregistré une forte croissance des ventes et iA Auto et habitation, de bonnes ventes. Enfin, aux États-Unis, les secteurs d'« Expansion³ » de l'Assurance individuelle et des Services aux concessionnaires ont eux aussi affiché de bons résultats.

³ Lors d'un événement pour les investisseurs, le 10 mars 2021, la Société a réparti ses activités en trois grandes catégories : Fondations, Soutien et Expansion.

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

- L'*actif sous gestion et sous administration*[†] a terminé le trimestre à 213,9 milliards de dollars, en hausse de 6 % par rapport à la même période l'an dernier, résultat auquel ont contribué les entrées nettes de fonds pour les fonds distincts et les fonds communs de placement.
- Les *primes et dépôts*[†] ont totalisé un peu plus de 4,4 milliards de dollars au premier trimestre, atteignant presque le résultat record enregistré à la même période en 2021. Ce résultat est attribuable à la solide contribution de tous les secteurs.
- Dans le secteur de l'*Assurance individuelle*, les ventes[†] au premier trimestre ont totalisé 101 millions de dollars, poursuivant sur la dynamique de croissance des derniers trimestres, ce qui s'est traduit par une augmentation considérable par rapport au trimestre correspondant de 2021, plus de 85 % des ventes[†] du trimestre émanant de produits qui requièrent peu de capitaux. Cette croissance importante est attribuable au très bon rendement de tous les réseaux et distributeurs, un grand distributeur en particulier ayant enregistré de très solides ventes[†], et à l'augmentation de la prime moyenne par police vendue. Notre gamme complète de produits compétitifs, dont nos produits d'assurance vie avec participation (PAR) qui ont connu un grand succès, de même que l'excellent rendement de nos outils numériques sont demeurés de solides vecteurs de croissance pour ce secteur d'activité. La Société a par ailleurs continué de renforcer sa position en tant que chef de file canadien, avec 58 362 polices émises durant les trois premiers mois de l'exercice, ce qui représente une augmentation de 13 % d'une année à l'autre.
- Dans le secteur de la *Gestion de patrimoine individuel*, les fonds distincts ont commencé l'année en force avec des ventes brutes[†] et nettes records pour le trimestre. Soutenues par le solide rendement des réseaux de distribution et des outils numériques, les ventes brutes[†] ont atteint 1,5 milliard de dollars, en hausse de 9 % par rapport à la même période l'an dernier, tandis que les ventes nettes[†] ont dépassé 1,0 milliard de dollars. La Société a continué de renforcer sa position dans l'industrie, se classant première dans les ventes brutes et nettes[†] de fonds distincts pour les deux premiers mois de 2022. Du côté des fonds communs de placement, malgré une diminution des ventes brutes et nettes[†] à l'échelle de l'industrie, la Société a enregistré de bons résultats, avec des entrées nettes de 83 millions de dollars et des ventes brutes de 691 millions de dollars. Enfin, les ventes de produits garantis (fonds général) ont totalisé 239 millions de dollars au premier trimestre, en hausse de 4 % par rapport à la même période un an plus tôt.
- Le secteur de l'*Assurance collective* est composé de trois divisions. Dans la division des Services aux concessionnaires, les ventes[†] ont totalisé 298 millions de dollars, ce qui représente une très forte augmentation de 29 % par rapport à la même période l'année précédente, malgré un contexte de ruptures de stocks de véhicules. Par produits, les ventes[†] se sont élevées à 77 millions de dollars pour l'assurance biens et risques divers, en hausse de 20 % par rapport au même trimestre en 2021, à 43 millions de dollars (le même résultat qu'en 2021) pour l'assurance crédit, tandis que les émissions de prêts automobiles ont totalisé 178 millions de dollars, ce qui représente une augmentation considérable de 44 % d'une année à l'autre. Dans la division des Régimes d'employés, les primes⁴ ont crû de 12 % d'une année à l'autre du fait, essentiellement, du maintien des contrats en vigueur tandis que les ventes[†] ont totalisé 11 millions de dollars, comparativement à 87 millions de dollars au même trimestre l'an dernier. Il convient de souligner que les ventes[†] de cette division varient beaucoup d'un trimestre à l'autre en fonction de l'importance des contrats souscrits. Enfin, les ventes[†] de la division des Marchés spéciaux ont augmenté de façon considérable, soit de 57 %, par rapport à la même période l'année précédente, croissance principalement attribuable à une reprise des ventes[†] d'assurance médicale de voyage.
- Le secteur de l'*Épargne et retraite collectives* a enregistré, au premier trimestre, de solides ventes[†] totales de l'ordre de 625 millions de dollars comparativement à de très solides ventes, de 693 millions de dollars, au premier trimestre de 2021.
- Dans le secteur des *Affaires américaines*, l'Assurance individuelle a fait bonne figure au premier trimestre, avec des ventes[†] en hausse de 6 % par rapport à la même période il y a un an. Les ventes[†] des Services aux concessionnaires pour le premier trimestre se chiffrent à 243 millions de dollars, en hausse de 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2021, ce qui représente un bon rendement étant donné les ruptures de stocks de véhicules.
- Finalement, à la filiale *iA Auto et habitation*, la bonne croissance des affaires s'est poursuivie, alors que les primes directes souscrites[†] au premier trimestre se sont élevées à 88 millions de dollars, en hausse de 5 % par rapport à celles du même trimestre en 2021.

⁴ Primes nettes et équivalents de primes

Situation financière – Au 31 mars 2022, le ratio de solvabilité[†] s'établissait à 132 %, comparativement à un ratio de 134 % à la fin du trimestre précédent et à un de 128 % un an plus tôt. Le ratio demeure ainsi au-dessus de la fourchette cible de la Société (110 % à 116 %). La diminution de deux points de pourcentage au premier trimestre découle essentiellement de variations défavorables liées aux marchés, partiellement compensées par l'apport de la génération organique de capital[†] et l'incidence nette positive du rachat et de l'émission de débentures en février. Le ratio de levier financier[†] de la Société s'établissait à 23,4 % au 31 mars 2022, comparativement à 22,7 % au 31 décembre 2021.

Génération de capital[†] – Au premier trimestre, la Société a généré environ 100 millions de dollars de capital additionnel de manière organique.

Rachat de débentures – Le 23 février 2022, iA Assurance a procédé au rachat de ses débentures subordonnées à 2,64 % échéant le 23 février 2027, d'une valeur nominale de 250 millions de dollars.

Émission de débentures – Le 25 février 2022, iA Groupe financier a clôturé le placement de ses premières obligations durables sous la forme de débentures subordonnées non garanties à taux fixe/variable de 3,187 % d'un montant total de 300 millions de dollars venant à échéance le 25 février 2032. Les débentures ont été notées « A (faible) » par DBRS Limited et « A- » par S&P Global Ratings.

Valeur comptable⁵ – La valeur comptable par action ordinaire atteignait 61,04 \$ au 31 mars 2022, en baisse de 2 % par rapport au trimestre précédent et en hausse de 7 % sur douze mois. La variation au cours du trimestre s'explique principalement par une diminution du cumul des autres éléments du résultat global résultant de l'augmentation des taux d'intérêt et des écarts de taux.

Dividende – La Société a versé, au premier trimestre de 2022, un dividende trimestriel de 0,6250 \$ aux actionnaires ordinaires. Le conseil d'administration a approuvé, pour le deuxième trimestre, le versement d'un dividende trimestriel du même montant, soit 0,6250 \$ par action ordinaire en circulation de iA Société financière, payable le 15 juin 2022 à tous les actionnaires inscrits le 27 mai 2022.

Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de la Société – Au premier trimestre de 2022, la Société a racheté et annulé 108 200 actions ordinaires en circulation. En vertu du programme de rachat d'actions ordinaires dans le cours normal de ses activités, la Société peut racheter jusqu'à 5 382 503 actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises en circulation, entre le 6 décembre 2021 et le 5 décembre 2022.

Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions – Les actionnaires inscrits qui souhaitent adhérer au régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de iA Société financière pour réinvestir le prochain dividende qui sera versé le 15 juin 2022 doivent s'assurer que le formulaire à cet effet dûment rempli parvient à Computershare au plus tard à 16 h le 19 mai 2022. Pour savoir comment vous inscrire, visitez le site Internet de iA Groupe financier, à l'adresse <http://ia.ca/rerelationsaveclesinvestisseurs> à la section *Dividendes*. Il est à noter que les actions ordinaires émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de iA Société financière seront achetées sur le marché secondaire et qu'aucun escompte ne s'appliquera.

Subséquent au premier trimestre de 2022

Rapport de développement durable 2021 – Le 1^{er} avril 2022, iA Groupe financier a publié son *Rapport de développement durable 2021*, qui fait état des initiatives et des réalisations de l'entreprise au cours de l'année 2021 dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Parmi les faits saillants :

- obtention de la certification « Entreprise carboneutre » pour une deuxième année consécutive;
- intégration des recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat et publication d'un énoncé de positionnement sur les changements climatiques;
- développement de programmes de formation orientés vers un style de leadership inclusif;
- introduction d'un critère ESG dans la rémunération des hauts dirigeants;
- remise de plus de 7,5 millions de dollars en dons à divers organismes sociaux et communautaires ou œuvrant dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Budget fédéral 2022 – Le budget fédéral a été publié le 7 avril 2022. On y présente notamment de nouvelles taxes ciblant spécifiquement les banques et les compagnies d'assurance vie, en plus de faire le point sur l'imposition selon la norme comptable IFRS 17, qui doit entrer en vigueur sous peu. Il convient toutefois de rappeler que ces nouvelles mesures n'ont pas encore été mises en œuvre. Les objectifs financiers de la Société et les indications fournies aux marchés n'ont pas été modifiés à la suite de la publication du budget fédéral de 2022.

⁵ La valeur comptable par action ordinaire est une mesure financière calculée en divisant les capitaux propres des actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période; toutes les composantes de cette mesure sont des mesures conformes aux IFRS.

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

Cotes de crédit – Les agences d'évaluation du crédit S&P Global, DBRS Morningstar et A.M. Best ont confirmé, avec la mention « perspective stable », toutes les cotes de iA Société financière et de ses entités affiliées, y compris l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

Conseil d'administration – L'assemblée annuelle de la Société se tiendra de façon virtuelle le jeudi 12 mai 2022. À cette occasion, deux nouvelles candidates, Mme Ouma Sananikone et Mme Rebecca Schechter, seront soumises au vote des actionnaires.

Nomination à la direction – Le 20 avril 2022, la Société a annoncé que Stéphanie Butt Thibodeau se joindrait à iA Groupe financier le 16 mai 2022 à titre de vice-présidente exécutive et chef, Talents et culture. Madame Butt Thibodeau compte plus de 27 années d'expérience dans les domaines des services financiers et de la gestion des ressources humaines, ainsi qu'en matière de transformation des entreprises et d'agilité organisationnelle.

Perspectives

Indications aux marchés pour 2022 pour iA Société financière, telles que présentées le 16 février 2022

- Bénéfice par action ordinaire tiré des activités de base[†] : fourchette cible de 8,70 \$ à 9,30 \$
- Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base[†] : fourchette cible de 13,0 % à 15,0 %
- Ratio de solvabilité[†] : fourchette cible de 110 % à 116 %
- Génération organique de capital[†] : fourchette cible de 450 à 525 millions de dollars
- Impact des nouvelles ventes (*drain*)[†] : cible annuelle de 0 % des ventes avec une fourchette trimestrielle entre -5 % et 10 %
- Taux d'impôt effectif : fourchette cible de 21 % à 23 %
- Ratio de distribution du dividende[†] : fourchette entre 25 % et 35 %, la cible étant le point médian, calculé à partir du bénéfice tiré des activités de base

Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 et perspectives pour 2023 – La direction de la Société prend déjà des décisions et pose des actions en fonction des nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9 qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. En raison de son bilan solide et flexible sous IFRS 4 et de ses hypothèses actuarielles bien positionnées, la direction considère que la Société se trouve dans une position favorable pour la transition aux nouvelles normes comptables. En effet, considérant l'information actuellement connue, il faut s'attendre à des impacts variant de quasi neutres à favorables pour les mesures importantes suivantes : 1) le BPA tiré des activités de base, 2) la croissance du BPA tiré des activités de base, 3) le ROE tiré des activités de base, 4) la valeur comptable, 5) le ratio de solvabilité et 6) la capacité de déploiement de capital. Les revenus tirés des activités de base demeureront le meilleur indicateur de la capacité de la Société à générer des revenus renouvelables, en éliminant la volatilité à court terme qui pourrait découler de la dissociation entre les actifs et les passifs sous le nouveau régime comptable. Enfin, il est important de noter que ces perspectives sont préliminaires, car les éléments suivants ne sont pas finalisés ou restent incertains : le traitement fiscal de la marge sur services contractuels (MSC) lors de la transition, les changements qui seront apportés à la formule de calcul du ratio de solvabilité et l'évolution de l'environnement macroéconomique jusqu'à la transition.

Les perspectives de la Société, dont les indications données aux marchés, constituent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Bien que la Société les juge raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment les risques d'assurance, de marché, de crédit, de liquidité, le risque stratégique et le risque opérationnel. De plus, les perspectives sont préparées à partir d'hypothèses ou de facteurs importants parmi lesquels : l'exactitude des conventions comptables et des estimations actuarielles et économiques les plus probables utilisées par iA Société financière; différents rythmes de croissance des affaires par unités d'exploitation; aucun changement important imprévu dans l'environnement économique, concurrentiel, d'assurance, juridique ou réglementaire; les risques et conditions; le rendement et les résultats récents de la Société, comme discuté ailleurs dans le présent document. Les perspectives servent à fournir aux actionnaires, aux analystes de marchés, aux investisseurs et aux autres parties intéressées une base pour ajuster leurs attentes quant au rendement de l'entreprise tout au long de l'année, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. De plus amples renseignements sur les facteurs de risque et les hypothèses appliquées se trouvent à la section « Énoncés prospectifs » du présent document.

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE – iA Assurance

Rentabilité – iA Assurance a enregistré au premier trimestre de 2022 un résultat net attribué à son unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, de 154 millions de dollars, comparativement au résultat de 171 millions de dollars atteint au même trimestre en 2021.

Situation financière – Le ratio de solvabilité[†] de iA Assurance s'établissait à 123 % au 31 mars 2022, comparativement à 127 % à la fin du trimestre précédent et à 116 % un an plus tôt. La diminution de quatre points de pourcentage au premier trimestre est attribuable au rachat de 250 millions de dollars de débetures subordonnées en février et à des variations défavorables liées aux marchés, partiellement compensées par l'apport de la génération organique de capital[†].

Rachat de débetures – Le 23 février 2022, iA Assurance a procédé au rachat de ses débetures subordonnées à 2,64 % échéant le 23 février 2027, d'une valeur nominale de 250 millions de dollars.

Dividende – iA Assurance n'a versé aucun dividende au premier trimestre de 2022. Par ailleurs, le conseil d'administration n'ayant approuvé aucun dividende à l'unique porteur des actions ordinaires de iA Assurance, iA Société financière, pour le deuxième trimestre de 2022, aucun dividende ne devrait alors être versé à iA Société financière au deuxième trimestre.

Cotes de crédit – Les agences d'évaluation du crédit S&P Global, DBRS Morningstar et A.M. Best ont confirmé, avec la mention « perspective stable », toutes les cotes de iA Société financière et de ses entités affiliées, y compris l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

Conseil d'administration – L'assemblée annuelle de la Société se tiendra de façon virtuelle le jeudi 12 mai 2022. À cette occasion, deux nouvelles candidates, Mme Ouma Sananikone et Mme Rebecca Schechter, seront soumises au vote des actionnaires, en remplacement des administrateurs qui ne sollicitent pas un nouveau mandat.

iA Assurance			
Faits saillants sur les résultats		Premier trimestre	
(En millions de dollars, sauf indication contraire)	2022	2021	Variation
Résultat net attribué aux actionnaires	160	177	(10 %)
Moins : dividendes sur actions privilégiées	6	6	—
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	154	171	(10 %)

Faits saillants sur d'autres données financières			
(En millions de dollars, sauf indication contraire)	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2021
Capital total [†]	6 358	6 584	5 861
Ratio de solvabilité [†]	123 %	127 %	116 %

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières

iA Société financière et iA Assurance (ci-après « la Société » dans cette section pour référer à chacune de façon individuelle) publient leurs résultats et leurs états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toutefois, elles publient également certaines mesures ou certains ratios financiers qui ne sont pas conformes aux IFRS (« non conformes aux IFRS »). Une mesure est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) utilisés pour les états financiers audités de la Société. Cette dernière emploie des mesures non conformes aux IFRS lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. La Société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS. La Société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique, quelle qu'elle soit. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de ce document pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures financières non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS.

Le **Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « Règlement 52-112 ») établit les exigences de communication applicables, respectivement, à chacune des catégories suivantes de mesures non conformes aux IFRS utilisées par iA Groupe financier :

- *Mesures financières non conformes aux IFRS*, qui représentent la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et, en ce qui concerne leur composition, excluent un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Société ou comprennent un montant qui en est exclu;
- *Ratios non conformes aux IFRS*, exprimés sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, dont au moins l'une des composantes est une mesure financière non conforme aux IFRS, et qui ne sont pas présentés dans les états financiers de l'entité;
- *Mesures financières supplémentaires*, communiquées périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et qui ne sont pas présentés dans les états financiers de la Société;
- *Mesures de gestion du capital*, qui sont des mesures financières visant à permettre à une personne physique d'évaluer les objectifs, les procédures et les processus que la Société a adoptés pour gérer son capital;
- *Mesures sectorielles*, qui combinent les mesures financières pour au moins deux secteurs à présenter de la Société, et qui ne sont pas présentées dans les états financiers de celle-ci.

Les mesures financières non conformes aux IFRS, les ratios non conformes aux IFRS et les mesures financières supplémentaires utilisées par la Société sont décrits ci-après. Des renseignements supplémentaires sont fournis, de même qu'une description de la concordance avec la mesure IFRS la plus proche, le cas échéant.

Les mesures non conformes aux IFRS publiées par iA Groupe financier sont :

- Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (*ROE*) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Un ratio, exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le revenu net consolidé disponible aux actionnaires ordinaires par la moyenne des capitaux propres attribuables à ces actionnaires pour la période;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure générale de l'efficacité de la Société dans l'utilisation des capitaux propres.
- Bénéfice tiré des activités de base :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Exclut du bénéfice (pertes) divulgué l'impact des éléments suivants, qui créent de la volatilité dans les résultats de la Société en vertu des IFRS ou qui ne sont pas représentatifs de sa performance opérationnelle sous-jacente :
 - a. les impacts des marchés qui diffèrent des meilleures estimations faites par la direction, y compris l'incidence des rendements générés par les marchés financiers et les changements dans les taux d'intérêt liés (i) aux frais de gestion perçus relativement à l'actif sous gestion ou sous administration (RFG), (ii) aux polices d'assurance vie universelle, (iii) au niveau d'actifs appariant les engagements à long terme et (iv) au programme de gestion dynamique des risques rattachés aux garanties des fonds distincts;
 - b. les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction;
 - c. les gains et pertes sur des acquisitions ou des dispositions d'entreprises, y compris les frais d'acquisition, d'intégration et de restructuration;
 - d. l'amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions;
 - e. la charge de retraite non liée aux activités de base, qui représente la différence entre le rendement des actifs (revenus d'intérêts sur les actifs du régime) calculé en utilisant le rendement attendu des actifs du régime et le taux d'actualisation du régime de retraite prescrit par les IFRS; et
 - f. des éléments particuliers que la direction juge non représentatifs de la performance de la Société, notamment (i) des provisions ou règlements de dossiers judiciaires importants, (ii) des gains et des pertes d'impôts inhabituels sur le revenu, (iii) des charges significatives pour dépréciation liées au goodwill et à des immobilisations incorporelles et (iv) d'autres gains et pertes inhabituels particuliers;

Remarque : Cette définition du bénéfice tiré des activités de base est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Les résultats tirés des activités de base pour les périodes qui précèdent le 1^{er} janvier 2021 qui sont présentés aux fins de comparaison ont aussi été calculés à partir de cette définition. Les changements apportés à la définition du bénéfice tiré des activités de base sont conformes à l'évolution constante des affaires et aident à mieux refléter et évaluer la performance opérationnelle

sous-jacente de la Société, tout en demeurant cohérents avec le concept général de la mesure et en maintenant une continuité avec la définition précédente;

- *Raison d'être* : La définition du bénéfice tiré des activités de base fournit une mesure supplémentaire pour comprendre la performance opérationnelle de la Société comparativement au bénéfice net selon les IFRS. Le bénéfice tiré des activités de base aide également à expliquer les résultats d'une période à une autre en excluant les éléments qui ne sont pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société d'une période à une autre. De plus, le bénéfice tiré des activités de base, de même que le résultat net attribué aux actionnaires, sert de base à la direction pour la planification et l'établissement des priorités stratégiques. Ainsi, cette mesure est utile pour comprendre comment la direction perçoit la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aide à mieux comprendre la capacité de la Société de générer des bénéfices et à évaluer ses affaires à long terme;
 - *Rapprochement* : Le « résultat net attribué aux actionnaires ordinaires » est la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est effectué dans le *Rapport de gestion*, qui peut être consulté à l'adresse sedar.com.
- Bénéfice par action ordinaire (BPA) tiré des activités de base :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Obtenu en divisant le bénéfice tiré des activités de base par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué;
 - *Raison d'être* : Utilisé pour mieux comprendre la capacité de la Société à générer des bénéfices renouvelables, en plus de constituer un indicateur supplémentaire pour l'évaluation de la performance financière de la Société;
 - *Rapprochement* : Le « résultat par action ordinaire (BPA) » est la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est présenté dans le *Rapport de gestion*, qui peut être consulté à l'adresse sedar.com.
 - Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Un ratio, exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le bénéfice tiré des activités de base consolidé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure générale de l'efficacité de la Société dans l'utilisation des capitaux propres, fondée sur le bénéfice tiré des activités de base, en plus de constituer un indicateur supplémentaire pour l'évaluation du rendement financier de la Société;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
 - Composantes de la provenance du bénéfice, divulgué et tiré des activités de base :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Présente les sources de bénéfices en conformité avec la ligne directrice émise par le Bureau du surintendant des institutions financières et établie en collaboration avec l'Institut canadien des actuaires à partir des composantes suivantes :
 - a. Le bénéfice d'exploitation, soit la somme des composantes suivantes de l'analyse de provenance du bénéfice : bénéfice anticipé sur l'en-vigueur, gains et pertes d'expérience, effet des nouvelles ventes, changements d'hypothèses et mesures prises par la direction;
 - b. Le bénéfice anticipé sur l'en-vigueur, qui représente la fraction du revenu net consolidé découlant des polices en vigueur au début de la période de déclaration qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des meilleures estimations;
 - c. Les gains et pertes d'expérience, qui représentent l'écart entre le revenu réel et le revenu qui aurait été déclaré si toutes les hypothèses faites au début de la période de déclaration s'étaient concrétisées;
 - d. L'effet des nouvelles ventes, ou *drain*, qui représente l'effet au point de vente sur le revenu net découlant de la souscription de nouvelles polices au cours de la période. Le bénéfice anticipé réalisé dans les années suivant l'émission d'un contrat devrait couvrir la charge liée à son émission;
 - e. Les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction, soit l'effet sur le revenu net avant impôts résultant des changements dans les méthodes et les hypothèses actuarielles ou d'autres mesures prises par la direction. Des changements d'hypothèses peuvent survenir lorsque la Société s'assure de la suffisance de ses provisions compte tenu des contextes économiques et financiers existants, ou découler de ses propres résultats en matière notamment de mortalité, de morbidité, d'abandons et de coûts unitaires, entre autres facteurs. Les mesures prises par la direction représentent l'effet des mesures adoptées en dehors de l'exploitation normale de la Société, y compris, sans s'y limiter, de changements dans la méthodologie, de l'amélioration des modèles et des effets d'acquisitions, de fusions et de dessaisissements;
 - f. Le revenu sur le capital, qui correspond au revenu tiré des placements dans lesquels le capital de la Société est investi, moins toutes les dépenses engagées pour générer ce revenu. La Société considère aussi dans le revenu sur le capital les frais de financement provenant des débentures, l'amortissement des actifs intangibles en lien avec des acquisitions et les résultats de la filiale iA Auto et habitation (iAAH);

- g. Les impôts sur le revenu, qui représentent la valeur des montants payables en vertu des lois fiscales et qui comprennent notamment les impôts sur le revenu exigibles et différés. L'impôt sur le revenu de placements des assureurs sur la vie et les taxes sur les primes ne sont pas compris dans ces montants. Ces impôts sont considérés comme une dépense aux fins de calcul du bénéfice d'exploitation;
 - *Raison d'être* : Fournissent des indicateurs supplémentaires pour évaluer la performance financière de la Société et un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux comprendre d'où provient la création de valeur pour les actionnaires;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable pour les composantes de la provenance du bénéfice dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Mesure des prêts automobiles – Prêts émis :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Nouveaux prêts automobiles consentis au cours d'une période;
 - *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer la capacité de la Société à générer de nouvelles ventes dans le secteur des prêts automobiles;
 - *Rapprochement* : Il s'agit d'un élément de la mesure conforme aux IFRS « activités opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie : achats liés aux placements » présentée dans les états financiers de la Société.
- Mesure des prêts automobiles – Sommes à recevoir :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Comprend les prêts automobiles, les intérêts courus et les frais;
 - *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer les montants totaux à recevoir par la Société dans le secteur des prêts automobiles;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Mesure des prêts automobiles – Taux de perte sur prêts autos moyen :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Représente les pertes sur prêts totales divisées par la moyenne des sommes à recevoir pour la même période;
 - *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer le rendement moyen de la Société en matière de crédit dans le secteur des prêts automobiles;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Ratio de distribution du dividende :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Le pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires – sur la base du bénéfice divulgué – qui leur est distribué sous la forme de dividendes durant la période;
 - *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus divulgués de la Société que les actionnaires ont reçu sous la forme de dividendes;
 - *Rapprochement* : Le ratio de distribution du dividende est le ratio du dividende versé par action ordinaire au cours de la période (une mesure conforme aux IFRS) divisé par le bénéfice divulgué par action ordinaire au cours de cette même période.
- Ratio de distribution du dividende, activités de base :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Le pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires – sur la base du bénéfice tiré des activités de base – qui leur est distribué sous la forme de dividendes durant la période;
 - *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus tirés des activités de base de la Société que les actionnaires ont reçu sous la forme de dividendes;
 - *Rapprochement* : Le ratio de distribution du dividende, activités de base est le ratio du dividende versé par action ordinaire au cours de la période (une mesure conforme aux IFRS) divisé par le bénéfice tiré des activités de base par action ordinaire au cours de cette même période.
- Génération organique de capital :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Capital excédentaire généré dans le cours normal des activités, une fois exclue l'incidence de l'environnement macroéconomique, le capital excédentaire correspondant au capital dépassant le ratio cible, calculé conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* (ESCAP);
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à générer du capital excédentaire dans le cours normal de ses activités.

- Capacité de déploiement de capital :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Capital que la Société peut déployer pour une transaction, compte tenu de toutes les limites et contraintes de la ligne directrice réglementaire sur le capital et des cibles de la Société, les paramètres de la transaction étant présumés représenter le pire scénario;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à déployer du capital pour des transactions.
- Ratio de distribution total (12 derniers mois) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : La somme des dividendes versés par action ordinaire et des actions ordinaires rachetées (rachats) au cours des douze derniers mois, divisée par le revenu net disponible aux actionnaires ordinaires au cours des douze derniers mois;
 - *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus divulgués de la Société qu'ont reçu les actionnaires sous la forme de dividendes, sur une période de douze mois.
- Mesures de la sensibilité :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : L'effet des variations macroéconomiques, comme les variations des taux d'intérêt et des marchés boursiers, sur d'autres mesures employées par la Société, comme le revenu net ou le ratio de solvabilité;
 - *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer l'exposition au risque de variations macroéconomiques de la Société.
- Mesure du levier financier – Débentures/capital :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales par la somme des débentures totales et des capitaux propres des actionnaires;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure du levier financier de la Société.
- Mesure de levier financier – Débentures + actions privilégiées émises par une filiale/capital :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales et les actions privilégiées émises par une filiale par la somme des débentures totales et des capitaux propres des actionnaires;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure du levier financier de la Société.
- Mesure de levier financier – Ratio de couverture :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Calculée en divisant le bénéfice des douze derniers mois (avant intérêts et impôts) par la somme des intérêts, des actions privilégiées émises par une filiale et des dividendes sur actions privilégiées ainsi que des primes versées au rachat d'actions privilégiées émises par une filiale (le cas échéant);
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à répondre aux besoins de liquidités associés à ses obligations lorsque ces dernières arrivent à échéance;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Capitalisation :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : La somme des capitaux propres, des débentures ainsi que des comptes des contrats avec participation de la Société;
 - *Raison d'être* : Fournit un indicateur supplémentaire pour évaluer la performance financière de la Société;
 - *Rapprochement* : Cette mesure est la somme de plusieurs mesures conformes aux IFRS.
- Ratio de solvabilité :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* (ESCAP) révisée en janvier 2021 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), cette mesure financière est exemptée de certaines exigences du *Règlement 52-112*;
 - *Définition* : Calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, l'attribution de l'avoir et les dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la solvabilité de la Société et permet aux autorités réglementaires de déterminer si une compagnie d'assurance dispose de capitaux suffisants par rapport au minimum établi par l'organisme de réglementation de la Société.

- Actif sous administration (ASA) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : L'ASA représente tous les actifs par rapport auxquels la Société n'agit qu'à titre d'intermédiaire entre un client et un gestionnaire de fonds externe;
 - *Raison d'être* : Utilisé pour évaluer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

- Actif sous gestion (ASG) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Tous les actifs par rapport auxquels la Société établit un contrat avec un client et prend des décisions d'investissement pour les sommes déposées dans le cadre de ce contrat;
 - *Raison d'être* : Utilisé pour évaluer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration;
 - *Rapprochement* : L'« actif total du fonds général » et l'« actif net des fonds distincts » présentés dans les états financiers de la société sont des mesures conformes au IFRS et des composantes du calcul de l'ASG. Un rapprochement est effectué dans le *Rapport de gestion*, qui peut être consulté à l'adresse sedar.com.

- Dépôts des fonds communs de la Gestion de patrimoine individuel, dépôts de l'Épargne et retraite collectives, équivalents de primes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines et régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA), contrats d'investissement et équivalents de primes et dépôts des Régimes d'employés de l'Assurance collective :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définitions* :
 - a. On désigne par dépôts les montants reçus de clients aux termes d'un contrat d'investissement. Les dépôts ne figurent pas dans les états des résultats de la Société;
 - b. Les équivalents de primes sont des montants liés à des contrats de services ou services dans le cadre desquels la Société est essentiellement administratrice, mais pourrait devenir assureuse si un événement précis venait à se produire. Ces montants ne sont pas inclus dans les « primes nettes »;
 - *Raison d'être* : Les primes, les équivalents de primes et les dépôts sont l'une des nombreuses mesures utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer un revenu à partir des nouvelles affaires souscrites et des contrats en vigueur.

- Primes minimales et excédentaires liées aux ventes de l'Assurance individuelle, ventes brutes et nettes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel, ventes des Régimes d'employés de l'Assurance collective, ventes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines, ventes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective, ventes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective, ventes de contrats d'accumulation et de rentes assurées de l'Épargne et retraite collectives, ventes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines et ventes en assurance de dommages :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* :
 - a. Les primes minimales et excédentaires liées aux ventes de l'Assurance individuelle sont définies comme les primes annualisées de première année. Les primes nettes présentées aux états financiers consolidés comprennent à la fois les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites durant la période et celles des contrats en vigueur et sont diminuées des primes cédées en réassurance;
 - b. Les ventes brutes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel sont définies comme les dépôts et comprennent les ventes sur le marché primaire de fonds négociés en bourse;
 - c. Les ventes nettes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel correspondent aux entrées nettes de fonds et sont définies comme les ventes brutes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel, moins les retraits et transferts;
 - d. Les ventes des Régimes d'employés de l'Assurance collective sont définies comme les primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés);
 - e. Les ventes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines sont définies comme les primes annualisées de première année;
 - f. Les ventes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective sont définies comme les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites durant la période et celles des contrats en vigueur;
 - g. Les ventes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective sont définies comme les primes directes souscrites (avant réassurance);

- h. Les ventes de contrats d'accumulation et de rentes assurées de l'Épargne et retraite collectives comprennent les primes brutes (avant réassurance) et les équivalents de primes, ou dépôts;
 - i. Les ventes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines sont définies comme les primes directes souscrites (avant réassurance) et les équivalents de primes;
 - j. Les ventes en assurance de dommages sont définies comme les primes directes souscrites;
 - *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer de nouvelles ventes, en plus de constituer un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux évaluer le potentiel de croissance de la Société;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Ventes en assurance crédit des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Primes avant réassurance et annulations;
 - *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer de nouvelles ventes, en plus de constituer un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux évaluer le potentiel de croissance de la Société dans la division des Services aux concessionnaires du secteur de l'Assurance collective;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

Énoncés prospectifs

- Le présent document peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « indications » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans le présent document, les renseignements concernant les résultats d'exploitation futurs possibles ou présumés. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs et ils pourraient changer.
- Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. De plus, les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats qui y sont exprimés explicitement ou implicitement.
 - Les facteurs et les risques importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment les risques d'assurance, de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que les risques stratégiques et opérationnels, tels que : la conjoncture commerciale et économique; la concurrence et le regroupement des sociétés; les changements apportés aux lois et aux règlements, y compris aux lois fiscales et les changements apportés aux lignes directrices en matière de capital et de liquidités; les risques associés à l'environnement politique et social régional ou mondial, les risques liés aux changements climatiques, notamment la transition vers une économie en faibles émissions de carbone et la capacité de iA Groupe financier à satisfaire aux attentes des parties prenantes face aux enjeux environnementaux et de gouvernance; le risque lié aux données et le cyber-risque, les risques liés aux ressources humaines, les risques liés à la stratégie de couverture; les liquidités de iA Groupe financier, notamment la disponibilité de financement pour respecter les engagements financiers en place aux dates d'échéance prévues lorsqu'il le faut; l'exactitude de l'information reçue de cocontractants et la capacité des cocontractants à respecter leurs engagements; l'occurrence de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, de conflits internationaux, de pandémies (comme la présente pandémie de la COVID-19) et d'actes terroristes.
 - Les hypothèses et facteurs importants utilisés dans la préparation des perspectives financières comprennent, sans s'y limiter : l'exactitude des conventions comptables et des hypothèses actuarielles et économiques les plus probables utilisées par iA Groupe financier, soit le taux de mortalité, le taux de morbidité, la longévité et le comportement des titulaires de polices; une croissance continue des affaires; des changements dans l'environnement, les risques et les conditions économiques, de concurrence, d'assurance, juridique ou réglementaire; et les récents rendements et résultats de la société, comme il en est question ailleurs dans le présent document.
- Impacts potentiels de la pandémie de la COVID-19 – Depuis le mois de mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a des effets importants et sans précédent sur la société et l'économie. L'incidence globale qu'aura la pandémie de la COVID-19 demeure incertaine et dépendra de plusieurs facteurs, dont la progression du virus, l'émergence de nouveaux variants, la durée de la pandémie, les traitements et thérapies potentiels, la disponibilité des vaccins, l'efficacité des mesures gouvernementales

déployées pour ralentir la contagion et leur incidence sur l'économie. Il n'est donc présentement pas possible d'estimer avec exactitude la totalité des effets qu'aura la pandémie de la COVID-19, mais ses effets sur les affaires et les résultats financiers de la Société pourraient être significatifs. En dépit des impacts négatifs à court terme de la pandémie de la COVID-19 sur ses résultats, iA Groupe financier demeure très solide financièrement. De plus, le protocole de continuité des affaires de la Société continue d'être observé, de manière à assurer aux clients une qualité de service similaire ou supérieure à celle qui prévalait avant la pandémie et à permettre aux employés et aux conseillers de poursuivre toutes leurs activités en toute sécurité.

- Impacts potentiels de conflits géopolitiques – Depuis février 2022, l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie et les sanctions et les retombées économiques qui en découlent ont eu plusieurs impacts sur les marchés financiers mondiaux, exacerbant la volatilité déjà présente depuis le début de l'année. Les perspectives des marchés financiers à court et moyen termes restent très incertaines et fragiles en raison notamment des tensions géopolitiques persistantes. La Société continue de surveiller les impacts potentiels du conflit. Ces impacts pourraient avoir un effet négatif sur les perspectives financières, les résultats et les activités de la Société.
- Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* de l'année 2021 et à la note « Gestion des risques associés aux instruments financiers » afférente aux *États financiers consolidés audités* de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, ainsi que dans les autres documents que iA Groupe financier a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse sedar.com.
- Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de iA Groupe financier en date de sa publication. iA Groupe financier ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

Documents relatifs aux résultats financiers

Pour un rapport détaillé sur les résultats de iA Société financière et de iA Assurance du premier trimestre, les investisseurs sont invités à consulter le *Rapport de gestion* pour le trimestre terminé le 31 mars 2022, les *États financiers* et les notes afférentes qui s'y rattachent ainsi que le cahier d'information financière (anglais seulement) des sociétés, qui sont disponibles sur le site Internet de iA Groupe financier à l'adresse ia.ca sous l'onglet *À propos*, à la section *Relations avec les investisseurs/Rapports financiers* et sur le site de SEDAR, à sedar.com.

Conférence téléphonique

La direction tiendra une conférence téléphonique pour présenter les résultats du premier trimestre de iA Groupe financier le jeudi 12 mai 2022, à 11 h 30 (HE). Pour écouter la conférence téléphonique, il suffira de composer le 416 620-9188 ou le 1 800 954-0652 (sans frais en Amérique du Nord). La conférence téléphonique sera également disponible en différé, pendant une semaine, à compter de 14 h le jeudi 12 mai 2022. Pour écouter la conférence téléphonique en différé, il suffira de composer le 1 800 558-5253 (sans frais) et d'entrer le code d'accès 22016279. Une webdiffusion de la conférence téléphonique (en mode audio seulement) sera également disponible à partir du site Internet de iA Groupe financier, à l'adresse ia.ca.

Assemblée annuelle

iA Société financière tiendra son assemblée annuelle le jeudi 12 mai 2022, à 14 h (HE), de façon virtuelle à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia220512b>. Une webdiffusion de l'assemblée ainsi qu'une copie de la présentation de la direction seront disponibles sur le site Internet de la société, à l'adresse ia.ca, sous l'onglet *À propos*, à la section *Relations avec les investisseurs/Conférences et présentations*.

À propos de iA Groupe financier

iA Groupe financier est un groupement de sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine des plus importants au Canada. Il mène aussi des activités aux États-Unis. Fondé en 1892, il figure au nombre des grandes sociétés publiques au pays. Ses titres sont inscrits à la Bourse de Toronto, sous les symboles IAG (actions ordinaires) et IAF (actions privilégiées).

Relations avec les investisseurs

Marie-Annick Bonneau
Tél. bureau : 418 684-5000, poste 104287
Courriel : marie-annick.bonneau@ia.ca

Relations publiques

Pierre Picard
Tél. bureau : 418 684-5000, poste 101660
Courriel : pierre.picard@ia.ca

ia.ca

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel iA Société financière inc. et l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exercent leurs activités.